

● (2150)

Lors de la réunion des premiers ministres en janvier 1974, il avait été convenu de fixer un prix uniforme canadien pour le pétrole brut et rien ne laissait alors prévoir que le gouvernement songeait à présenter une mesure comme celle-ci, mais cette proposition a fait brusquement son apparition dans l'exposé budgétaire du 6 mai. Face à l'accusation de tromperie et de fraude lancée par mon leader, le premier ministre a répondu avec indignation dans un discours prononcé à la Chambre des communes, comme en fait foi la page 1726 du *Hansard*:

Pour clarifier la situation, je tiens également à rappeler à la Chambre l'attitude antérieure que nous avions adoptée à la fin de janvier dernier à l'occasion d'une conférence à laquelle tout le monde a pu assister par le truchement de la télévision, attitude qui tendait précisément à la conclusion d'un accord sur le partage des profits. Nous avons proposé une formule de partage.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a apporté à la conférence un document intitulé: «Étude présentée aux premiers ministres sur la distribution proposée des revenus du pétrole brut à des prix facultatifs.» On y trouve de nombreuses propositions fondées sur les divers prix du pétrole brut à la tête de puits. Il y a un prix de \$6, et en regard du prix de distribution proposé, il y a également un prix de \$7 avec, en regard, un autre prix de distribution proposé. En prenant la moyenne de \$6 et de \$7, on arrive à \$6.50, le prix courant. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avec l'approbation, j'en suis certain, du ministre des Finances, ou certainement de Jack Austin, indique une formule de partage et propose aux provinces pétrolières 31 p. 100 du revenu global, y compris les taxes à l'exportation. Par contre, il propose que le gouvernement fédéral touche, à l'exclusion du montant de la subvention accordée aux consommateurs de l'Est, 7,8 p. 100 du revenu global.

Comment le budget répond-il à ce projet de partage? Avant le budget, la province d'Alberta a présenté un nouveau régime de redevances qui lui donnait 23 p. 100 des revenus globaux, autrement dit, 8 p. 100 de moins que ce que le gouvernement fédéral proposait. En vertu de ce régime, la province d'Alberta devait prendre 8 p. 100 de moins de l'ensemble des pétrodollars que le gouvernement fédéral ne lui avait suggéré de prendre lors de la conférence de janvier.

Le budget, d'après le ministre des Finances, rapporterait au trésor fédéral 18 p. 100 des pétrodollars au lieu de 8 p. 100 que l'on considérerait alors comme un pourcentage raisonnable. Devant ces faits, comment peut-on qualifier l'attitude du ministre et du gouvernement qui ont présenté ces dispositions autrement que de conduite trompeuse et malhonnête? Elle est indéniablement trompeuse, malhonnête et tout à fait contraire à la répartition proposée à cette conférence.

Le premier ministre a eu le toupet de dire que ce document constituait un bon avertissement pour les provinces. C'est incroyable. Ce qui est encore plus incroyable, c'est que le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources frontent les sourcils et disent que les provinces sont avides et égoïstes. Ils disent qu'ils ne font que protéger les Canadiens contre ces provinces avides et égoïstes qui sont de mauvaise foi et ne veulent pas discuter avec eux. Selon eux, ils aimeraient en parler avec les provinces, mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles acceptent de négocier de bonne foi; ils disent qu'elles voudront s'emparer de la canotterie avant qu'ils n'aient la possibilité de l'atteindre.

### L'ajournement

Les faits démentent ces accusations, qui sont totalement fausses.

J'aimerais savoir si le gouvernement a un jour répudié ce partage comme on le recommandait dans ce document déposé à la conférence des premiers ministres. Je pense que l'un des articles de l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres qui doit se tenir les 9 et 10 avril prochain pourrait être une nouvelle discussion de cette question du partage des revenus. Si tel doit être le cas, le gouvernement ne voudra sans doute pas être paralysé par les restrictions des articles 4 et 7. Il serait dans l'intérêt du gouvernement, du pays et de tout le monde de mettre ces restrictions de côté jusqu'au lendemain de la conférence.

Comme mon collègue le député de Peace River l'a fait remarquer, nous en sommes arrivés au point où la Confédération elle-même est menacée par ce genre d'activité, où des engagements sont pris et rompus et où le gouvernement fédéral prend des mesures unilatérales dans des domaines qui relèvent clairement de la compétence provinciale, sans même dire «avec votre permission» ou quoi que ce soit qui puisse être considéré comme un avertissement loyal et juste, et sans même l'ombre d'une raison valable. Comme l'a fait remarquer le député de Don Valley, ce n'est pas que le gouvernement fédéral ait un besoin désespéré d'argent. La loi de l'impôt sur le revenu actuellement en vigueur rapporte des recettes plus que le gouvernement actuel peut les dépenser. Rien ne pourrait rapporter des recettes aussi rapidement.

J'aimerais faire encore quelques observations, mais nous sommes arrivés à l'heure de l'ajournement. Puis-je signaler qu'il est 10 heures.

**Le vice-président adjoint:** Comme il est 10 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à examiner de nouveau le bill à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA MAIN-D'ŒUVRE—PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—  
DEMANDE DE MAJORATION DES CRÉDITS POUR LA LUTTE  
CONTRE LE CHÔMAGE DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Madame l'Orateur, j'allais dire que la question que j'ai reportée au moment de l'ajournement est assez importante pour attirer à la Chambre le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) et son secrétaire parlementaire, mais je m'aperçois que le ministre a décampé aussi vite que possible. Je suis heureux que le secrétaire parlementaire soit toujours ici.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Nous vous écoutons, Jack.

**M. Marshall:** Je suis ravi de constater que le ministre des Finances (M. Turner) est parmi nous.